

L'Europe approfondit son enquête sur la fusion Qualcomm-NXP

L'acquisition de NXP par Qualcomm ne va pas passer comme une lettre à la poste du côté des instances européennes. La Commission européenne a annoncé avoir ouvert une enquête approfondie sur cette opération, « *en vertu du règlement de l'UE sur les concentrations* ». Bruxelles craint en effet que cette intégration « *puisse entraîner une hausse des prix, limiter le choix et ralentir l'innovation dans le secteur des semiconducteurs* ».

Qualcomm a annoncé [l'acquisition de NXP Semiconductors](#) en octobre 2016 pour 47 milliards de dollars. Probablement le plus gros rachat dans l'industrie des composants électroniques à ce jour. En s'accaparant l'entreprise néerlandaise, Qualcomm générerait un chiffre d'affaires d'environ 30 milliards de dollars et se positionnerait sur de nombreux marchés des semi-conducteurs (mobilité, calcul, radio, sécurité, IoT, automobile, santé...). Le nouvel ensemble s'inscrirait comme numéro trois du secteur devant TSMC et derrière Intel et Samsung. De quoi effectivement attirer l'attention des instances bruxelloises.

NFC et automobile dans le viseur

« Nous utilisons nos appareils électroniques chaque jour – téléphones portables ou tablettes. Étant donné que nous retrouvons des semiconducteurs dans presque tous les dispositifs électroniques, nous dépendons d'eux lorsque nous utilisons ces appareils. », a déclaré Margrethe Vestager, commissaire chargée de la concurrence. Avec cette enquête, nous voulons être sûrs que les consommateurs continueront à bénéficier de produits sûrs et innovants à des prix compétitifs. »

Or, les services de la commissaire craignent que, avec la concentration des services obtenue par le rapprochement des deux groupes, la nouvelle entité ait la capacité d'évincer les concurrents en usant de pratiques telles que les ventes groupées ou liées. La Commission craint particulièrement que Qualcomm ne modifie les pratiques commerciales appliquées par NXP sur la technologie NFC (communication à très courte distance) qui permet notamment le paiement sans contact depuis les smartphones. « *La Commission examinera si un tel comportement pourrait avoir des effets anticoncurrentiels, comme une augmentation des redevances versées par les clients et/ou l'éviction de concurrents* », indique le communiqué.

Les services de la concurrence vont également se pencher sur le marché de l'automobile où les solutions de communication entre véhicules (V2X) vont jouer un rôle important dans le développement des voitures connectées. Là encore, un risque de réduction de la concurrence est à craindre. Les services de Bruxelles devront rendre leur décision à l'issue de cette enquête avant le 17 octobre prochain.

Lire également

[Plainte contre Qualcomm : Intel et Samsung y mettent leur grain de silicium](#)

[Apple porte plainte contre Qualcomm aux Etats-Unis](#)

[Qualcomm écope de 815 millions d'euros d'amende en Corée du Sud](#)

crédit photo © Artens - shutterstock